
Compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2020

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dossiers :

M. le Maire fait état de l'évolution des dossiers de la dernière séance qui seront abordés au cours de la présente séance.

- **Sentier de randonnée intercommunal** : Le cabinet GEOPLUS va procéder au bornage nécessaire pour la réhabilitation du sentier de randonnée sur le Nord de la commune. Les riverains ont été prévenus en amont de ce projet par les élus communaux et n'ont pas présenté d'objection.
- **Travaux ALSH** : Les travaux demandés par la Direction départementale pôle jeunesse et sport aux fins d'habilitation CAF, sur le site de la garderie périscolaire pris en charge financièrement par Touraine Vallée de l'Indre, ont été réalisés. Il s'agit d'un nouveau WC pour les cours préparatoires avec une cabine-cloison. Les rideaux, pris en charge par la commune, avaient déjà été posés depuis quelques semaines.
- **Travaux de débarnage** : Des travaux de débarnage ont été réalisés suite à l'état des lieux établi par Mme Arlette DUCHÊNE et un adjoint technique.
- **Bibliothèque et service civique** : Solène, jeune femme réalisant un service civique auprès de Touraine Vallée de l'Indre, intervient auprès de la bibliothèque de Villeperdue. Elle intervient lors des permanences en binôme avec le bénévole présent. Elle est formée par les professionnels bibliothèque intercommunaux et, de fait, relaie l'information au sein de la bibliothèque de Villeperdue, ce qui satisfait les bénévoles en place.
- **Incivilités sur la commune** : Suite aux différentes incivilités qui se sont déroulées sur la commune, la gendarmerie a été prévenue, il n'y a pas eu de suite dans l'immédiat mais chaque incivilité fera désormais l'objet d'un écrit auprès de la gendarmerie.
- **SAVI et fossés communaux** : Suite à un état des lieux fait par le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre avec Mme Arlette DUCHÊNE, les fossés de l'Oiselière et de la Genêtelle ainsi que des mares sur ces 2 secteurs ont été inscrits au programme de nettoyage de cette année.

Réunions :

Il n'y a pas eu de réunion particulière depuis janvier.

Intercommunalité

A. Rapport CLECT lecture publique

M. le Maire informe les élus que ce rapport a fait l'objet de plusieurs réunions avant de trouver un consensus. En effet, lors de la première réunion, les frais de téléphone retenus sur l'attribution de compensation étaient supérieurs aux frais réels ; après discussion un accord a été trouvé réduisant l'impact sur l'attribution de compensation de 2546 € à 1955 €. Les élus, à l'unanimité, approuvent ce rapport de CLECT relatif à la lecture publique.

- **Travaux sanitaires ALSH** : M. le Maire précise que ce sujet a été abordé précédemment.

Affaires scolaires

● **Point conseil d'école** : M. Xavier GAUTHIER relate le conseil d'école qui s'est déroulé le 10 février dernier. Les points abordés sont :

- Exercice de sécurité au sein de l'école côté Godinière : le confinement dans le préfabriqué n'est pas optimal mais la construction du nouveau bâtiment résoudra cela.
- Un système d'ancrage du portail de la maternelle côté Ouest doit être vu pour que les enfants ne puissent plus y toucher.
- Problème de sécurité routière côté Godinière : voir s'il n'est pas possible d'apposer un coussin berlinois.
- Le problème de surveillance dans le bloc sanitaire a été revu par les enseignants avec un quota autorisé au sein de ce local via un système de pinces à linge données, cela semble donner satisfaction.
- Il est demandé à ce que l'effectif croissant d'élèves en cours d'année donne lieu à une augmentation de la dotation par élève, avis favorable du CM sur la base des effectifs réels.
- Différents projets pédagogiques sont proposés : astronomie début mars, Lire c'est partir, prestation artistique surprise, initiation à la langue des signes, permis piéton, permis Internet...
- Il est demandé à ce que des engins intervenant sur le chantier de construction du nouveau bâtiment scolaire ne circulent pas pendant la récréation.
- Des dépenses d'investissement sont envisagées avec l'achat d'un vidéoprojecteur pour la classe 2 (maternelle).
- L'aménagement de la cour de maternelle est envisagé en changeant les abords du marronnier qui posent question de sécurité.
- Suite à un questionnaire transmis aux parents par leur représentants, les difficultés pour l'organisation du service minimum ont de nouveau été explicitées. La qualité des repas de cantine a été remise en cause alors même que le changement de prestataire avait donné satisfaction. L'effectif croissant à la cantine mérite réflexion sur une nouvelle organisation et la nécessité peut-être de modifier les horaires de cours. La communication avec l'intercommunalité, compétente en matière d'ALSH, est évoquée faisant remonter des difficultés et un manque de souplesse.

Budget – Finances

- **Compte Administratif** : Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats 2019 concernant le budget général, qui sont établis comme suit :

<i>Balance</i>			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	554 825,96 €	726 113,50 €	171 287,54 €
Investissement	181 785,60 €	453 552,89 €	271 767,29 €
Restes à réaliser en Investissement	608 600,00 €	0,00 €	-

Les élus approuvent à l'unanimité ce compte administratif.

- **Compte de gestion** : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Affectation des résultats 2019** : Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 171 287,54 €, et décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter ce résultat en report à nouveau sur la section d'investissement.
- **Vote du budget 2020** : Les propositions budgétaires présentées, portant sur des dépenses tant en fonctionnement qu'investissement, sont inhérentes à des projets en cours. Ce budget pourra, bien entendu, être amendé par le prochain conseil municipal.

Après présentation de ces propositions budgétaires, le budget 2020 est voté à l'unanimité, à main levée, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	680 600,00 €
Recettes	680 600,00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	1 028 754,83 €
Recettes	1 028 754,83 €

- **Emprunt bâtiment scolaire** : Une demande sera faite auprès de différents organismes financiers sur la base d'un emprunt de 150 000 € sur 20 ans. La décision sera prise ultérieurement.
- **Subventions amende de police** : M. le Maire rappelle que les projets éligibles à la demande de subvention au titre des amendes de police sont liés aux « déplacements doux » ou à la pose de radar pédagogique. Après discussion, les élus décident de déposer un nouveau dossier sur le projet d'achat de radars pédagogiques solaires à installer sur la commune.
- **Adhésion Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre-Val de Loire (FREDON)** : M. le Maire propose aux élus de renouveler l'adhésion de base à la FREDON ainsi que l'adhésion à la lutte contre les ragondins.

Travaux communaux

- **Point projet bâtiment scolaire** : M. le Maire précise que la vérification de la présence des bornes et actant le bornage délimitant le terrain d'implantation du futur bâtiment a été effectuée par le cabinet GEOPLUS .
- **Travaux de voirie et fossés** : Ce point a été évoqué en début de séance.

- **SNCF et cheminement PMR gare** : M. le Maire rappelle l'historique de la convention passée entre l'ancienne Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine et la SNCF pour aménager un accès PMR depuis le quai de la gare jusqu'à la rue des barons avec réalisation d'un stationnement approprié. Cette communauté de communes n'existant plus en tant que telle, la SNCF, via NEXITY s'est orientée vers Touraine Vallée de l'Indre. Or, l'actuelle communauté de communes n'est pas compétente en la matière et donc c'est vers la commune que NEXITY s'est retourné. En effet, ladite convention de mise à disposition de cette parcelle est arrivée à échéance en 2018, NEXITY sollicite sa reconduction moyennant des frais à engager par la commune ou propose la vente de cette parcelle. M. le Maire a répondu à NEXITY qu'en aucun cas la commune n'avait à se substituer à une autre collectivité territoriale et est en attente d'une réponse de NEXITY sur la solution à envisager.

Urbanisme

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Les élus décident de ne pas préempter :
 - sur le terrain du 26 rue Dame Milon
 - sur le terrain du 1 impasse du Sabot
 - sur le terrain du 32 rue des Champs Gibert

Dates à retenir

- Elections municipales **Dimanche 15 mars** de 8h00 à 18h00 – salle du conseil municipal

Questions diverses

- **Problème téléphone secteur du Bry** : Suite aux coups de vent importants du 10 février dernier, des dégâts sur des poteaux téléphoniques ont été constatés sur le secteur du Bry. Après moults échanges entre les signalisations effectués par le secrétariat de mairie et par M. le Maire directement avec le référent ORANGE, la situation n'est à ce jour toujours pas rétablie. M. le Maire a rendez-vous lundi 2 mars sur place avec le sous-traitant d'ORANGE, l'entreprise CIRCET, pour trouver une solution et bien faire savoir qu'il est excédé par cette situation insupportable dans le traitement d'informations et l'inaction constatée.
- **Salle polyvalente et ponçage du parquet** : M. LEGRAND précise, qu'avant d'effectuer le marquage au sol des différents terrains nécessaires aux divers sports pratiqués au sein de cette salle, il est nécessaire de procéder au ponçage complet du parquet. Un devis est en attente mais il est certain que son coût va être très élevé. Ainsi, un nouveau rendez-vous avec les associations concernées sera organisé.

Le secrétaire de séance